

ÉTUDE ET ANALYSE - PROSPECTIVE



Parcours d'insertion professionnelle des stagiaires FPC financés par la Région Grand Est Public BOE



Septembre 2024

Avant-propos

La formation professionnelle continue (FPC) permet d'acquérir de nouvelles compétences durant sa vie active, avec pour finalité un retour ou un maintien dans l'emploi, la sécurisation ou l'optimisation de son parcours professionnel. À travers divers dispositifs, elle s'adresse aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux travailleurs, salariés ou non.

Les Régions accompagnent l'État dans le déploiement de ces dispositifs. Elles définissent et mettent en œuvre la politique régionale de formation, en fonction des besoins locaux.

La Région Grand Est a souhaité connaître le devenir professionnel des personnes formées dans ce cadre et a lancé à la rentrée 2023 une enquête parcours. Après une analyse globale¹, une exploitation spécifique a été menée sur le public bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)².

Méthodologie

Les stagiaires ont été interrogés qu'ils soient allés au terme de la formation ou non, qu'ils aient validé leur formation ou non. Lorsqu'un stagiaire présentait plus d'une sortie de formation en 2021, seule la dernière a été prise en compte dans l'enquête.

Suite à une administration mail puis téléphone du questionnaire par une société mandatée, plus de 9 800 réponses exploitables ont été obtenues. Durant le recueil, la méthode des quotas a été appliquée en se basant sur les critères suivants : dispositif de formation, sexe et âge.

Les stagiaires ont exposé leur parcours d'insertion sur une période allant de la sortie de formation à la date de réalisation de l'enquête, en octobre-novembre 2023. Les dates de sortie de formation étant variables, il a pu être recueilli jusqu'à 34 mois d'observation pour certains stagiaires. Le choix a été fait de présenter les données en mois relatifs à la sortie de formation (1^{er} mois, 2^{ème} mois...).

¹ Parcours d'insertion professionnelle des stagiaires FPC financés par la Région Grand Est, Oref Grand Est, avril 2024

² Pour favoriser le développement de l'emploi des personnes handicapées, la loi oblige toute entreprise ayant au moins 20 salariés à employer des salariés en situation de handicap dans une proportion de 6 % de son effectif total, dite obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Les travailleurs handicapés entrant dans cette obligation d'emploi sont qualifiés de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH).

Sommaire

● LE PUBLIC BOE	4
Un poids de 6 % dans l'ensemble des stagiaires	4
Un profil par âge spécifique	4
Un stagiaire BOE sur quatre positionné sur une formation Objectif compétences de base.....	5
● RÉSULTATS SELON LA FINALITÉ DE LA FORMATION	6
AMONT (PRÉPARATION DE PARCOURS)	6
Qui sont les stagiaires répondants ?	6
Quel parcours professionnel après la sortie de formation ?	7
Quelle insertion professionnelle 20 mois après la sortie de formation ?	8
VERS L'EMPLOI DIRECT	9
Qui sont les stagiaires répondants ?	9
Quel parcours professionnel après la sortie de formation ?	10
Quand et quel premier emploi ?	11
Quelle insertion professionnelle 20 mois après la sortie de formation ?	12
● DÉFINITIONS - GLOSSAIRE	14

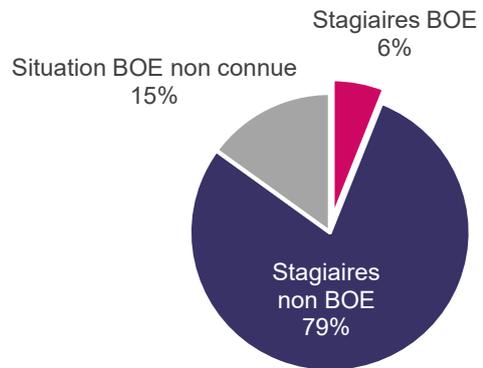
Un poids de 6 % dans l'ensemble des stagiaires

En 2021, près de 25 000 stagiaires sont sortis d'une action de formation professionnelle continue financée par la Région Grand Est³. Parmi eux, 6 % relèvent de l'obligation d'emploi (BOE). Il est à noter que pour 15 % des stagiaires le caractère d'obligation d'emploi n'est pas connu.

À titre de comparaison, 10 % des demandeurs d'emploi (de catégories ABC) sont inscrits fin 2021 en tant que bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les stagiaires BOE se sont pour 77 % formés dans le cadre du PRF (Programme Régional de Formation)⁴.

Obligation d'emploi

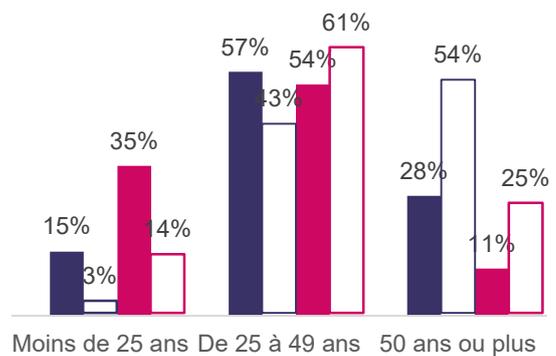


Un profil par âge spécifique

Les stagiaires BOE comptent autant de femmes que d'hommes.

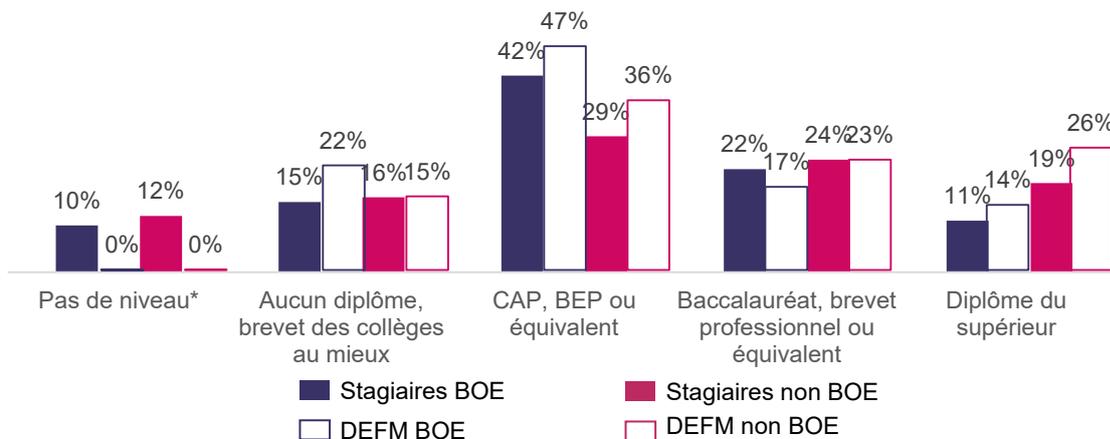
Ils se distinguent des non BOE par une proportion de seniors bien plus importante : 28 % contre 11 %. Cette différence se retrouve dans le public en recherche d'emploi, avec respectivement 54 % et 25 %. La comparaison sous-tend également un moindre accès à la formation pour les seniors. La Dares⁵ a mis en avant qu'à caractéristiques équivalentes⁶ les jeunes demandeurs d'emploi ont deux fois plus de chance d'accéder à la formation que les plus de 50 ans.

Âge



À l'entrée en formation, 33 % des stagiaires BOE détiennent un bac ou diplôme supérieur, soit 10 points de moins par rapport aux non BOE.

Niveau de formation



* Soit le niveau de la personne n'est pas connu, soit le diplôme détenu n'a pas d'équivalence en France
Sources : Région Grand Est et France Travail - STMT, Données brutes

³ Dispositifs de formation pris en compte : Programme Régional de Formation (PRF), École de la deuxième chance, conventionnement avec de grands opérateurs, actions sur mesure, Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi (Fife), Aide Régionale Individuelle à la Formation (Arif), Parcours Acquisition de Compétences en Entreprise (Pace), plateforme linguistique et soutien aux grands projets

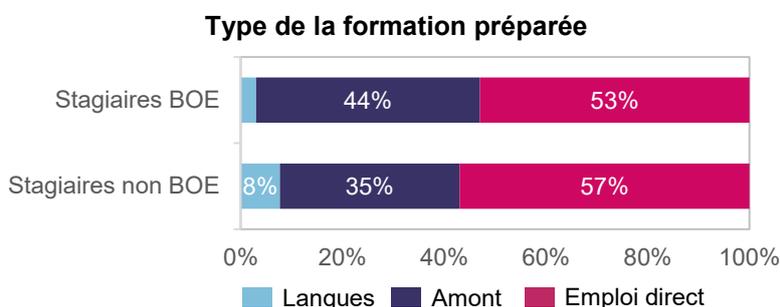
⁴ En dehors du PRF, les stagiaires se sont notamment formés sur les dispositifs suivants : actions sur mesure (5 %), Arif (5 %), conventionnement avec de grands opérateurs (4 %) et E2C (4 %)

⁵ Comment évolue l'accès à la formation des demandeurs d'emploi ?, Dares Analyses n°18, mars 2023

⁶ Sexe, âge, structure familiale, statut de travailleur handicapé, mobilité déclarée, région de résidence, appartenance à une zone de revitalisation rurale, nombre d'organismes de formation à moins de 30 minutes

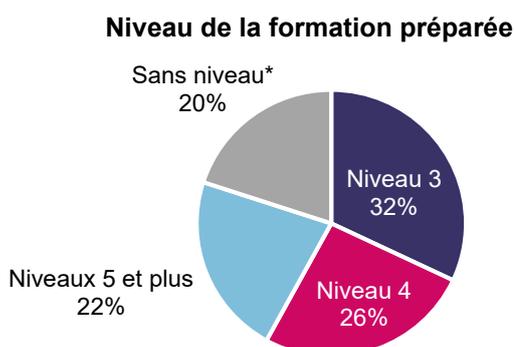
Un stagiaire BOE sur quatre positionné sur une formation Objectif compétences de base

Plus de la moitié des stagiaires BOE ont suivi une formation visant une entrée directe sur le marché du travail (qualification, professionnalisation, parcours vers un métier). Les hommes sont 59 % à avoir préparé ce type de formation, contre 47 % des femmes. À noter, tandis que 12 % des stagiaires non BOE se situent sur une formation Objectif compétences de base, c'est le cas de 25 % des sortants BOE.



-> Zoom sur les formations « Emploi direct »

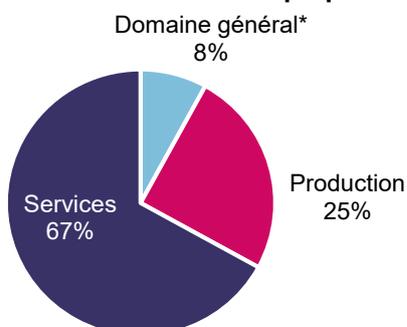
Sur les seules formations destinées à intégrer directement le marché du travail, 32 % des stagiaires BOE visaient une certification de niveau trois (CAP, BPA, titre professionnel...). C'est près de 10 points de moins par rapport aux stagiaires non BOE.



* Certaines formations sont sans niveau spécifique comme les CQP, les formations d'entrepreneuriat...

Les stagiaires BOE se sont plus souvent formés dans les services : 67 %, contre 54 % pour les non BOE. Ils sont deux sur dix à s'être placés sur la spécialité des fonctions tertiaires (action de professionnalisation sur la maîtrise de l'environnement numérique, TP secrétaire assistant...). Sur les femmes uniquement, le rapport est de quatre sur dix.

Domaine de la formation préparée



* DAEU, formation d'entrepreneur de petite entreprise...

Principales spécialités de formation suivies

Spécialité	Poids
Fonctions tertiaires	21% (8%)
BTP	12% (14%)
Services aux personnes	9% (9%)
Commerce	9% (7%)
Industrie, mécanique, maintenance	9% (9%)

La donnée entre parenthèse correspond au poids parmi les non BOE

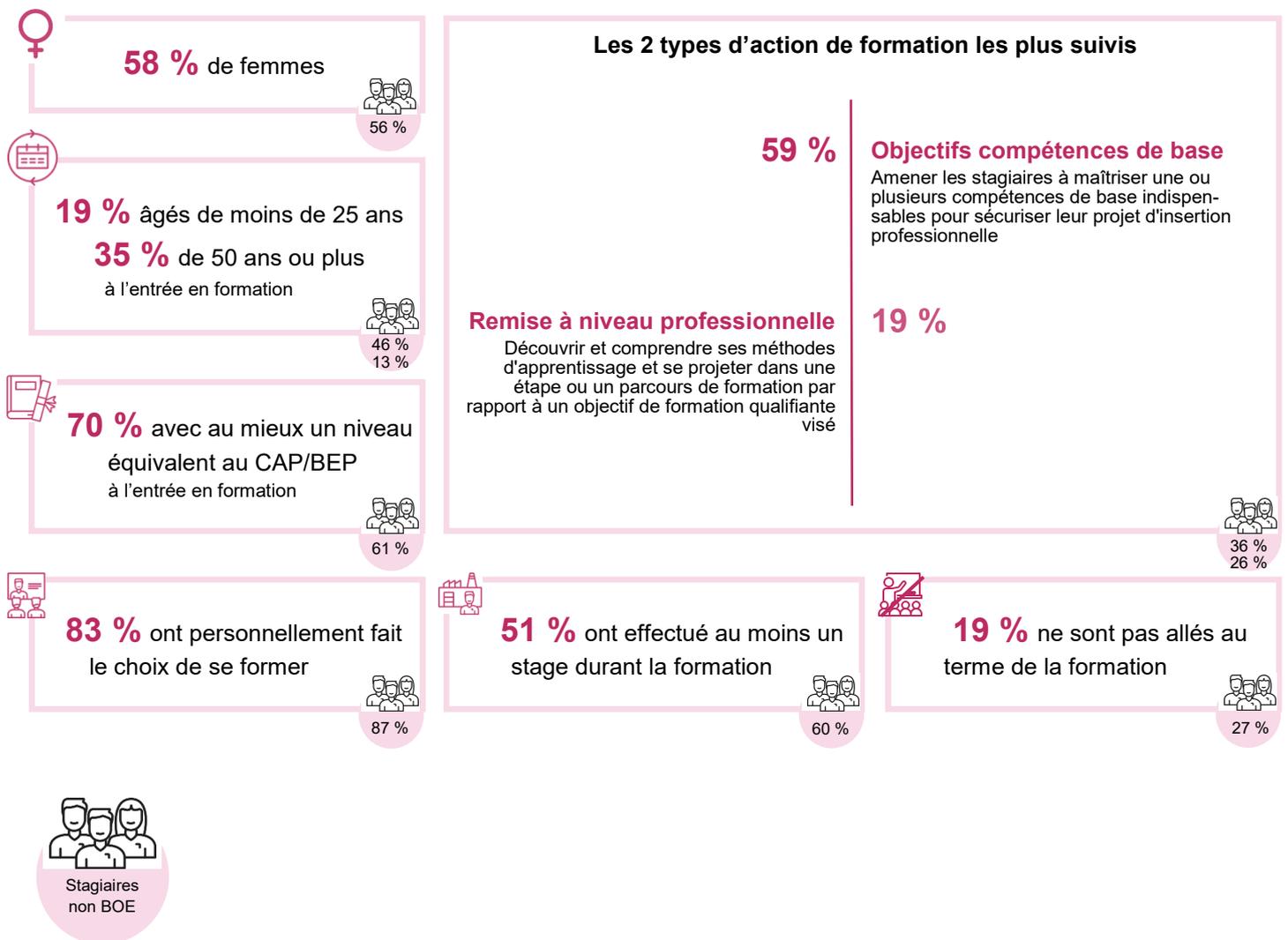
Les stagiaires BOE se formant dans les services sont 27 % à viser un niveau supérieur au baccalauréat (contre 22 % pour les non BOE).

RÉSULTATS SELON LA FINALITÉ DE LA FORMATION

Amont (préparation de parcours)

Ces formations ont pour objectif de construire un projet professionnel, de remobiliser ou d'acquérir des compétences complémentaires préalables à un parcours qualifiant ou à une insertion professionnelle. Elles recouvrent les actions de type : objectif compétences de base, remise à niveau à visée professionnelle, confirmation et validation de projet professionnel, préparation à des concours, ainsi que l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du dispositif E2C.

Qui sont les stagiaires répondants ?



Quel parcours professionnel après la sortie de formation ?

-> La moitié des stagiaires BOE ont connu au moins une période d'emploi

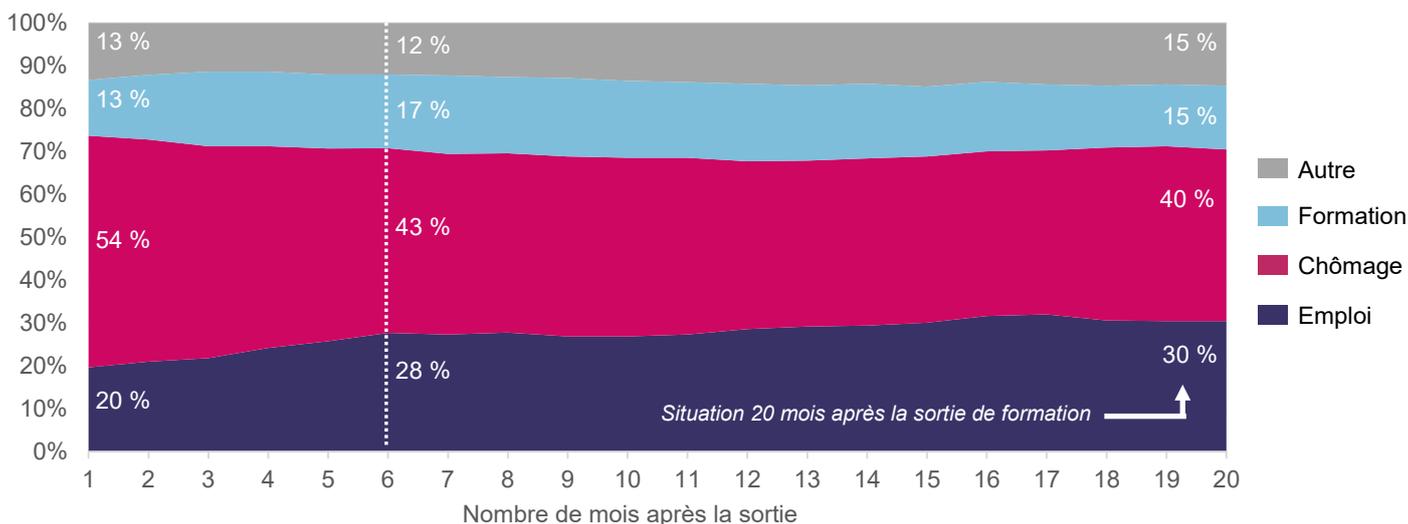
Interrogé sur son parcours professionnel mois par mois depuis sa sortie de formation, le stagiaire peut être :

- en emploi (quel que soit le type de contrat de travail, hors alternance)
- en formation
- au chômage (sans emploi et en recherchant un, inscrit ou non à France Travail)
- dans une autre situation (en service civique ou volontariat, dans l'attente d'une embauche prochaine...)

Le mois suivant leur sortie de formation, 20 % des stagiaires BOE accèdent à un emploi et 54 % en recherchant un. Vingt mois après, la proportion de stagiaires en emploi a augmenté de 10 points quand dans le même temps celle de demandeurs d'emploi a diminué de 14 points. Avec une évolution de 27 % à 47 % sur la période, le taux d'emploi progresse davantage pour les non BOE.

Les poursuites de formation et les autres situations sont proportionnellement aussi nombreuses à la fin de la période d'observation : 15 %. Un tiers des autres situations sont dues à un arrêt maladie⁷.

Évolution de la situation mensuelle des stagiaires depuis leur sortie de formation



Sur l'ensemble de leur parcours professionnel, 49 % des stagiaires BOE ont connu au moins une période d'emploi contre 65 % pour les non BOE.

Les parcours professionnels peuvent être abordés à partir du temps passé par les stagiaires dans chacune des situations. En moyenne, les sortants BOE ont passé 29 % de leur temps à travailler et 41 % à être au chômage. Ces proportions sont de respectivement 42 % et 32 % pour les non BOE.

Accès à l'emploi et temps passé sur le marché du travail

	Stagiaires BOE	Stagiaires non BOE
Au moins une période d'emploi	49%	65%
Temps moyen passé en emploi	29%	42%
Temps moyen passé au chômage	41%	32%

Parmi les stagiaires ayant accédé à l'emploi, 46 % ont obtenu un emploi à durée indéterminée (EDI)⁸ à un moment de leur parcours. C'est tout autant que pour les non BOE (47 %).

⁷ Précisons ici que huit stagiaires BOE sur dix ont signalé rencontrer des difficultés de santé dans leur vie quotidienne avant d'entrer en formation, contre un peu plus de trois sur dix parmi les non BOE

⁸ CDI, fonctionnaire, installé à son compte

-> Un stagiaire BOE sur trois poursuit sa formation

Entre la sortie de formation en 2021 et la passation de l'enquête en 2023, 32 % des stagiaires BOE ont depuis démarré une autre formation, soit 4 points de moins par rapport aux non BOE. Les 50 ans et plus sont moins enclins à poursuivre leur parcours de formation (20 % pour les BOE comme les non BOE).

Les stagiaires BOE qui ont continué à se former l'ont davantage fait pour se réorienter (57 %) que pour compléter leur formation (44 %).

Quelle insertion professionnelle 20 mois après la sortie de formation ?

-> Le chômage, situation majoritaire

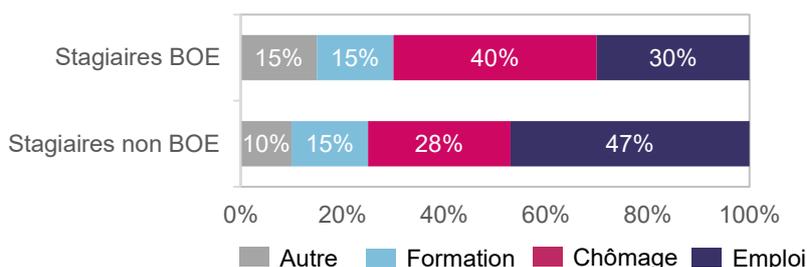
Vingt mois après la sortie de formation, 40 % des stagiaires BOE recherchent un travail. Parmi eux, plus de huit sur dix n'ont pas exercé d'emploi durant ces vingt mois.

La situation de chômage se rencontre plus fréquemment chez les hommes (46 %) que chez les femmes (36 %). Précisons néanmoins que 20 % de ces dernières rapportent être dans une autre situation, contre 8 % des hommes.

Plus souvent au chômage, les seniors sont également davantage dans une autre situation.

Ajoutons que les stagiaires BOE ayant indiqué rechercher un emploi depuis au moins deux ans avant l'entrée en formation sont plus de la moitié à être au chômage.

Situation 20 mois après la sortie de formation

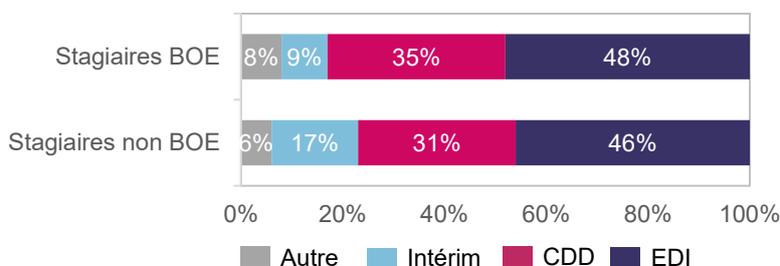


-> Deux stagiaires sur cinq estiment leur emploi en relation avec la formation suivie

Plus de la moitié des stagiaires BOE se trouvent en emploi à durée limitée, avec davantage de CDD et moins de contrats intérimaires par rapport aux non BOE.

L'emploi détenu est jugé en relation avec la formation par 40 % des stagiaires BOE.

Type de contrat de travail 20 mois après la sortie de formation

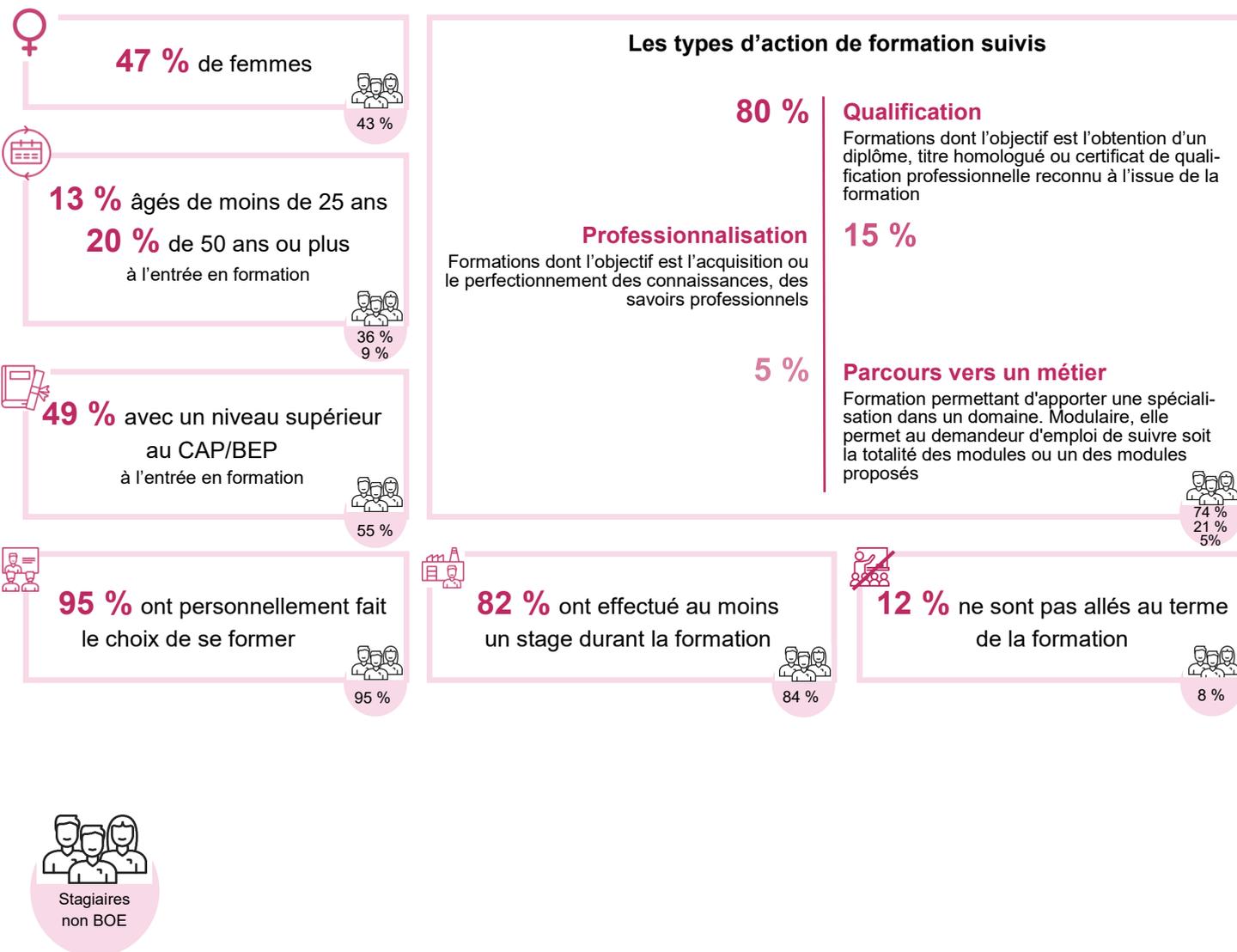


Vers l'emploi direct

Ces formations visent le maintien ou le retour à l'emploi des personnes. Cela peut être par le biais d'actions :

- menant à l'obtention d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel...)
- permettant de renforcer ses compétences ou d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi

Qui sont les stagiaires répondants ?



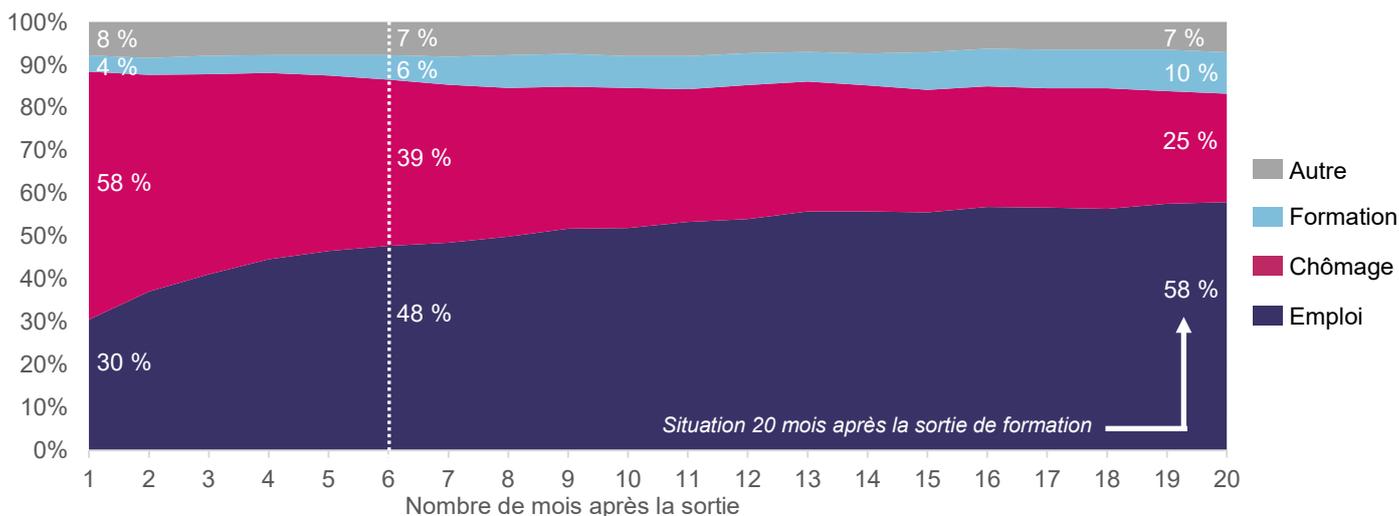
Quel parcours professionnel après la sortie de formation ?

-> Un taux d'emploi qui progresse rapidement les mois suivant la sortie de formation

Les tout premiers mois suivant la sortie de formation, le taux d'emploi progresse très rapidement pour les stagiaires et approche les 50 % six mois après. L'emploi gagne ensuite lentement du terrain, avec un taux de 58 % vingt mois après la sortie. Il en est de même pour les non BOE, lesquels affichent une croissance de vingt points sur les six premiers mois puis une hausse de seulement sept points sur la période suivante.

Si la part d'autres situations reste stable sur les vingt mois observés, celle relative aux poursuites de formation est multipliée par 2,5.

Évolution de la situation mensuelle des stagiaires depuis leur sortie de formation



Sur l'ensemble de leur parcours professionnel, 72 % des stagiaires BOE ont connu au moins une période d'emploi contre 83 % pour les non BOE.

Les parcours professionnels peuvent être abordés à partir du temps passé par les stagiaires dans chacune des situations. En moyenne, les sortants BOE ont passé 52 % de leur temps à travailler et 33 % à être au chômage. Ces proportions sont de respectivement 64 % et 22 % pour les non BOE.

Accès à l'emploi et temps passé sur le marché du travail

	Stagiaires BOE	Stagiaires non BOE
Au moins une période d'emploi	72%	83%
Temps moyen passé en emploi	52%	64%
Temps moyen passé au chômage	33%	22%

Parmi les stagiaires ayant accédé à l'emploi, 60 % ont obtenu un emploi à durée indéterminée (EDI) à un moment de leur parcours. C'est un peu moins que pour les non BOE (64 %).

-> Autant de poursuites de formation pour les BOE que pour les non BOE

Entre la sortie de formation en 2021 et la passation de l'enquête en 2023, 20 % des stagiaires ont depuis démarré une autre formation. C'est tout autant comparé aux stagiaires non BOE (19 %).

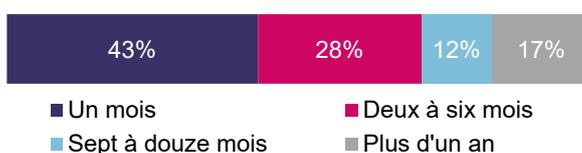
Contrairement aux formations Amont, la poursuite de formation s'inscrit plus souvent comme un complément plutôt qu'une réorientation.

Quand et quel premier emploi ?

-> Sept stagiaires sur dix insérés sur le marché du travail en six mois au plus

Parmi les stagiaires BOE ayant connu au moins une période d'emploi, 43 % ont mis un mois au plus pour décrocher un premier contrat de travail (contre 49 % pour les non BOE).

Temps d'accès au premier emploi*

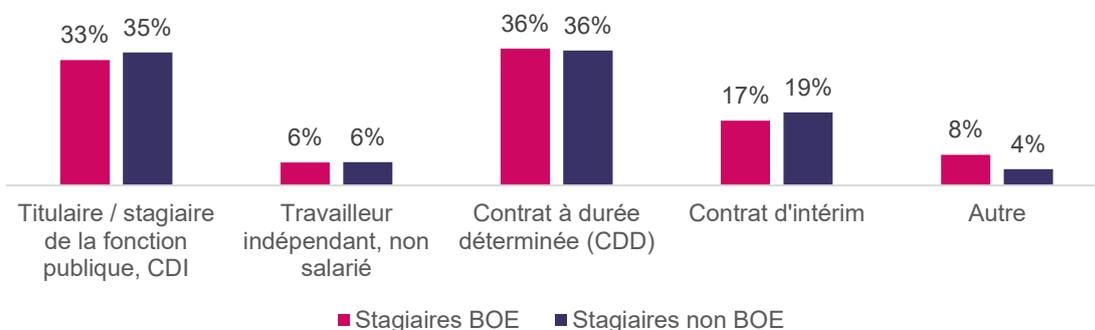


* Pour les stagiaires ayant connu au moins une période d'emploi

-> Une majorité d'emplois à durée limitée

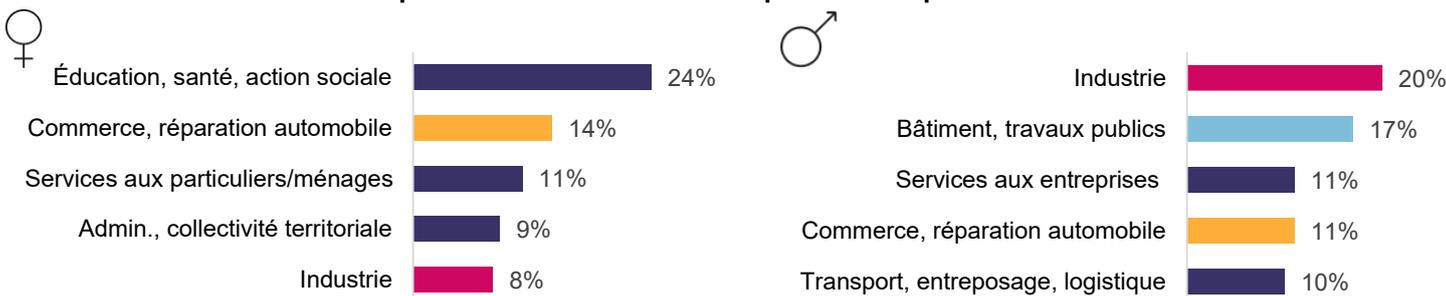
La répartition des premiers emplois est sensiblement la même entre les stagiaires BOE et non BOE : environ 6 sur 10 ont décroché un contrat à durée limitée.

Type de contrat de travail du premier emploi



Ce sont 58 % des stagiaires BOE qui travaillent dans les services pour 51 % des non BOE. Si la part d'embauchés dans ce secteur diffère peu entre les femmes BOE (66 %) et non BOE (64 %), l'écart est plus important entre les hommes BOE (50 %) et non BOE (41 %).

Principaux secteurs d'activité des premiers emplois selon le sexe



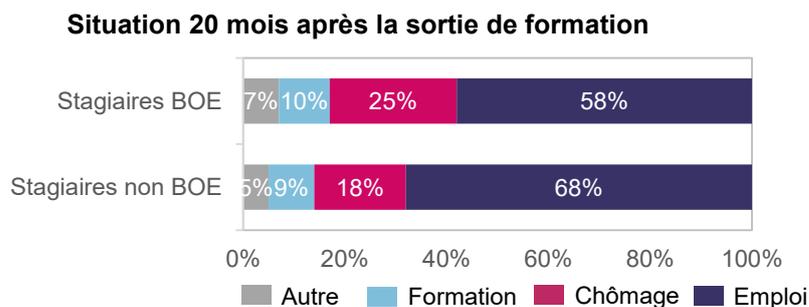
Les activités de services sont repérées via une même couleur (violet).

Quelle insertion professionnelle 20 mois après la sortie de formation ?

-> Une situation d'emploi plus fortement présente chez les hommes

20 mois après la sortie de formation, 58 % des stagiaires BOE travaillent. Le taux d'emploi varie selon le sexe : 60 % pour les hommes, contre 55 % pour les femmes. Il est également impacté par le fait que la formation ait été achevée (59 %) ou non (49 %). Plus particulièrement, il s'élève à 66 % parmi les stagiaires ayant obtenu l'obtention d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'une certification.

Par ailleurs, les 50 ans et plus et les stagiaires BOE ayant indiqué rechercher un emploi depuis au moins deux ans avant l'entrée en formation sont davantage touchés par le chômage.

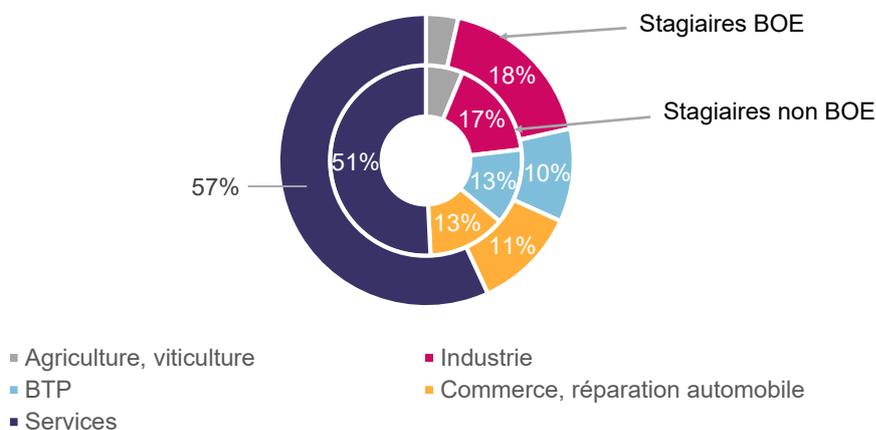


-> Les activités de services, premier secteur employeur

À 20 mois, 57 % des emplois sont exercés dans les services, dont 15 % dans l'éducation, santé, action sociale.

Ils sont 70 % à estimer leur emploi en relation avec leur formation, un niveau semblable à celui observé sur le premier emploi.

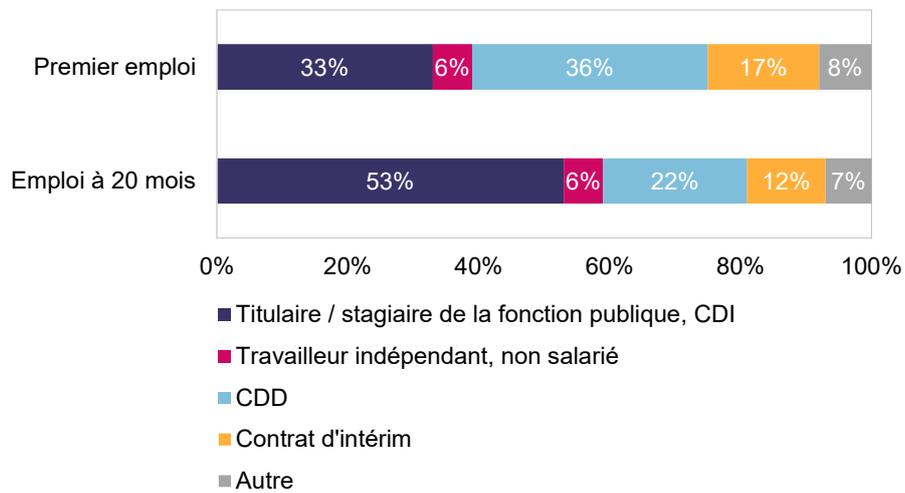
Secteur d'activité employeur 20 mois après la sortie de formation



-> Une pérennisation des emplois dans le temps

Entre le premier emploi occupé et celui détenu à 20 mois, le poids des CDD diminue au bénéfice des CDI. En incluant les personnes installées à leur compte, 59 % des stagiaires BOE sont en emploi à durée indéterminée 20 mois après la sortie de formation. La proportion est de 57 % pour ceux embauchés dans les services.

Contrat de travail - comparaison premier emploi / emploi à 20 mois



Il est à noter que 19 % des stagiaires en emploi sont à temps partiel 20 mois après la sortie de formation, soit 5 points de plus par rapport aux non BOE. À titre de comparaison, 33 %⁹ des BOE en emploi en France en 2023 exercent à temps partiel (contre 17 % sur l'ensemble des personnes en emploi).

Le travail à temps partiel concerne 24 % des stagiaires BOE embauchés dans les services.

⁹ Source : Emploi et chômage des personnes handicapées, Tableau de bord 2023, Agefiph

Définitions et glossaire

DÉFINITIONS

- ➔ **Emploi à durée indéterminée** : CDI, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants (exercices en libéral, micro-entrepreneurs, associés, gérants ou chefs d'entreprise)
- ➔ **Niveau de formation 3** : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première)
- ➔ **Niveau de formation 4** : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme
- ➔ **Niveaux de formation 5 et plus** : sorties avec un diplôme de niveau bac+2 ou plus (BTS, licence, master...)
- ➔ **Taux d'emploi** : nombre de stagiaires qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de stagiaires

GLOSSAIRE

- ➔ Agefiph : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
- ➔ BEP : Brevet d'Études Professionnelles
- ➔ BPA : Brevet Professionnel Agricole
- ➔ BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- ➔ BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- ➔ CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- ➔ CDD : Contrat à Durée Déterminée
- ➔ CDI : Contrat à Durée Indéterminée
- ➔ CQP : Certificat de Qualification Professionnelle
- ➔ DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
- ➔ Dares : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques
- ➔ DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
- ➔ E2C : École de la deuxième chance
- ➔ EDI : Emploi à Durée Indéterminée
- ➔ TP : Titre Professionnel



Tableaux de bord

« Éclairer »

Des portraits de territoire à l'échelon régional et infrarégional, des analyses sectorielles ainsi qu'un suivi d'indicateurs clés, des études qualitatives.

Des documents actualisés en continu

+ Médias

« Partager »

Multimédias pour rester informé/connecté

Études et analyses Réflexions prospectives

« Approfondir »

Des informations-clés aisément exploitables pour faciliter et approfondir la réflexion sur un territoire, un secteur d'activité, la formation, un public spécifique...

« Anticiper »

Des éléments prospectifs : tendances perceptibles et défis à venir

Documents outils

« Accompagner »

Des outils pour aller plus loin



OREF Grand Est

www.oref.grandest.fr - Tél. 03 88 15 66 08

Siège de la Région,
site de Strasbourg
1 place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG cedex

Hôtel de Région,
site de Châlons
5 rue de Jéricho - CS 70441
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



La Région
Grand Est